

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.07/18

Bancs publics, bancs publics...

M. Pierre Chételat, PLR

Le Conseil communal peut apporter les réponses suivantes aux différentes questions soulevées.

Contrairement à ce qui est mentionné en préambule, les bancs publics n'ont pas été diminués au cours des dernières années mais, au contraire, leur nombre a augmenté. Il apparaît parfois que certains bancs sont enlevés pour des questions d'entretien et de remplacement, comme cela a été le cas dans le cadre de certains chantiers. Mais ils sont remis, parfois avec un déplacement dû à une nouvelle configuration, comme c'est le cas dans le secteur évoqué de l'Ecole de commerce, en lien avec le chantier *Delémont marée basse*.

Le Conseil communal reconnaît que certains bancs mériteraient d'être ajoutés, pour améliorer l'attractivité des espaces publics et des chemins piétons, en particulier pour les personnes à mobilité réduite. Les opportunités liées au réaménagement d'espaces publics sont ainsi saisies pour ajouter des bancs, voire même des tables, comme c'est le cas au nouveau parc urbain. Des bancs plus confortables ont ainsi été mis en place dans le cadre du projet Vieille Ville Plus et un soin tout particulier sera apporté au réaménagement de la place Roland-Béguelin en lien avec le concours lancé récemment. Une solution est en cours d'étude pour la Gare CFF pour les personnes qui attendent le taxi.

La stratégie retenue en général pour la mise en place de nouveaux bancs a été définie dans la révision du PAL « Delémont, cap sur 2030 », en particulier le Plan directeur de la mobilité douce et le Plan directeur des espaces publics et des espaces verts.

Le Conseil communal s'étonne du questionnement au sujet des relations avec la SED qui ont toujours été excellentes. Des rencontres périodiques ont ainsi lieu avec la SED qui est par ailleurs présente dans plusieurs commissions communales et participe activement aux séances liées à la Vieille Ville (commission, COPIL et Groupe de concertation Vieille Ville Plus, etc.). La SED, qui a été associée à la révision du PAL ces dernières années, est donc bien intégrée aux dossiers en cours qui la concernent, en lien avec la Vieille Ville en particulier.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 25 juin 2018